



## La Charte européenne des droits fondamentaux en pratique

Paris, le 21-22 novembre 2013

Séminaire pour des juges administratifs, organisé par l'ERA et Conseil d'État  
en langue française – Référence: 413DT63

Programme :

21 Novembre 2013

---

09h00 – Mot de bienvenue et introduction

09h15 – Le rôle de la Charte dans le cadre juridique de l'UE et sa pertinence pour l'ordre juridique national

- Nature juridique de la Charte et la valeur juridique qui lui est attribuée (article 6 paragraphe 2 TUE)
- Le rôle joué par la Charte au sein du régime de protection des droits de l'Homme dans l'UE
- Le système des recours judiciaires au sein de l'UE pour violation des droits fondamentaux
- L'importance de la Charte pour les juges nationaux

10h15 – Discussion

10h30 – Pause café

11h00 – Introduction aux principes-clés de la Charte : la dignité des personnes, les libertés fondamentales et l'égalité (Titres I, II et III)

11h45 – Appliquer la Charte devant une juridiction nationale : l'application, la portée et l'interprétation de la Charte dans les procédures judiciaires internes

- L'obligation pour les autorités nationales de tenir dûment compte de la Charte
- Faire valoir les droits garantis par la Charte devant une juridiction nationale
- L'éventuel effet direct (vertical et/ou horizontal) des droits garantis par la Charte
- Les limites et la portée des droits garantis (Titre VII)
- Statut des remarques explicatives visées dans la Charte

12h30 – Discussion

12h45 – Déjeuner

14h00 – Etudes de cas (exercice interactif) sur la portée et l'applicabilité de la Charte (présentation des cas analyse de groupe)

15h30 – Pause café

16h00 – Autres droits fondamentaux garantis par la Charte : focus sur les droits présentant un intérêt particulier pour les juges administratifs

- L'accès à la justice (Titre VI)
- Les droits relatifs à des situations d'emploi (Titre IV)
- La sécurité sociale et les droits liés à la santé (article 34 et suivants)
- Le droit à une bonne administration (article 41)

16h45 – Discussion

17h00 – Préparation d'un atelier: présentation du cas et analyse du dossier

17h30 – Fin de la première journée

19h00 – Dîner

22 novembre 2013

---

09h30 – Atelier sur l'application au fond de certaines dispositions de la Charte : étude de cas pratiques en groupes (analyse et discussion d'un cas pratique en groupes de travail, présentation des résultats et discussion commune sur les résultats)

11h30 – Pause café

12h00 – Les relations entre la Charte, la Convention européenne des droits de l'Homme et les dispositions nationales des droits de l'Homme

- Le problème des ordres juridiques «concurrents» visant à assurer la protection des droits fondamentaux
- Le rôle de l'adhésion de l'UE à la CEDH – son impact sur l'application de la Charte
- Les recours judiciaires en matière de droits fondamentaux après l'adhésion de l'UE à la CEDH

13h00 – Discussion

13h15 – Fin du séminaire